

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE

Budgets et fiscalité des déchets ménagers validés

Le conseil communautaire réuni à Braud-et-Saint-Louis a validé ses comptes et les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères malgré trois abstentions

Budget et taxes au menu de la séance de la Communauté de communes de l'Estuaire (CCE) ce mardi 28 avril. Tout d'abord la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou TEOM, un vote qui a provoqué le plus d'échanges, pour autant courtois et constructifs.

Le Syndicat mixte intercommunal de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Libournais Haute Gironde ou Smicval compte 19 zones sur son territoire dont trois zones différentes qui dépendent de la CCE.

« Promesses tenues »

La zone 9, surnommée « le village gaulois » par Jean-Jacques Laisné, premier vice-président en charge des finances, dispose d'un ramassage tous les quinze jours des poubelles noires et jaunes. La zone 14, « semi-gaulois », Cartelègue, Eyran, Mazion, Reignac, Saint-Aubin-de-Blaye, Saint-Palais et Saint-Seurin-de-Cursac avec ramassage des poubelles noires tous les quinze jours et des jaunes toutes les trois semaines et la zone 19 avec les six autres communes passées en point d'apport volontaire.

« Nous avons trois zones, cela constitue une base de réflexion », a argumenté Jean-Jacques Laisné. « C'est un sujet qui a été instrumentalisé, a déclaré Louis Cavaleiro, maire d'Étauliers (zone 19). En fonction des choix, il y a des coûts inférieurs, les promesses ont été tenues. » Pour le maire de Reignac (zone 14), Pierre Renou, « les deux mots-clés sont dialogue et maîtrise. Du dialogue, il n'y en a pas eu et pour la maîtrise, une étude financière le déterminera » et de conclure « ici, il y a toujours eu du

dialogue, on a eu un compromis de bon sens. La CdC a voté à l'unanimité un taux de 25,46 % pour la zone 9, 24,85 % pour la 14 et 22,54 % pour la 19. »

Positif mais prudent

La présidente Lydia Héraud et Jean-Jacques Laisné ont ensuite présenté et expliqué les différents budgets avec pédagogie pour « les nouveaux

élus ». « La situation est objectivement positive, mais il faut être prudent. On est fragile par rapport aux compensations que doit nous donner l'État, si cela baisse, nous serons en difficulté », a-t-il prévenu.

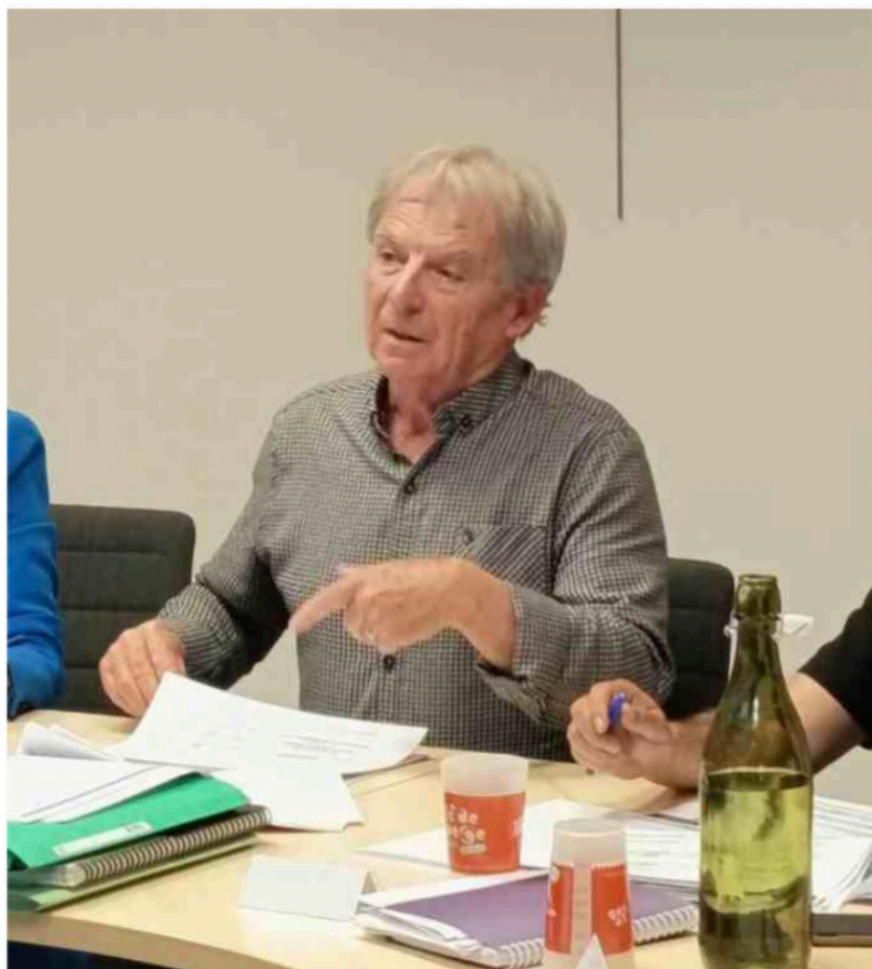
Le budget principal se monte à 42 028 940,09 euros pour la partie fonctionnement et 16 152 565,80 euros pour la partie investissement.

Répartition du budget de fonctionnement par politiques publiques : les services généraux représentent 31,10 % des dépenses, suivis par la santé et l'action sociale 21,29 %, puis la culture vie sociale, jeunesse sports et loisirs avec 12,92 %, l'action économique et touristique 10,65 % et l'emploi formation professionnelle

et apprentissage 9,49 %, les autres domaines, la sécurité, les transports, l'aménagement du territoire, l'habitat et l'environnement représentent entre 3 et 4 % des autres dépenses.

Les autres budgets dépendant de la CdC, le centre de formation multi-métier de Reignac, le centre de formation d'apprentis, la cuisine centrale, l'office de tourisme, qui reçoit près de 18 000 personnes par an, la pépinière d'entreprises, la zone artisanale, « sur le terrain on l'appelle Brasse misère, maintenant, on y fait pousser des entreprises », a souri Lydia Héraud et son extension. Tous ont été votés sans commentaires, avec trois abstentions, celles des élus RN. Ceux-ci se sont officiellement constitués en groupe d'opposition, ce qui leur donne de droit des places dans les différentes commissions, notamment dans celle des appels d'offres qui a été élue à main levée mardi.

Martial Maury



Jean-Jacques Laisné lors de la réunion du conseil.
M. M.